

The NCD Alliance

Putting non-communicable diseases
on the global agenda



PRODUCTO
TOXICO

LA CCLAT : UN OUTIL FACTUEL DESTINÉ À RÉDUIRE LE POIDS DES MALADIES LIÉES AU TABAC

Le tabagisme est à l'origine d'un décès sur six dû aux maladies non transmissibles (MNT). Selon les spécialistes de la santé, la diminution du tabagisme est la principale solution contre la montée de la prévalence des MNT.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) – premier traité au monde à remédier à une crise de santé publique – propose un projet aux pays en vue d'éradiquer l'épidémie du tabac.

Depuis son adoption lors de l'Assemblée mondiale de la santé en 2003, la CCLAT a joué un rôle primordial en accélérant la mise en œuvre de politiques efficaces de lutte antitabac dans le monde. Suite à cela, 172 pays, accompagnés de l'Union européenne, se sont engagés à mettre en place une série de politiques et de programmes factuels de lutte antitabac légalement applicables et négociés au niveau international.

L'objectif de la CCLAT est de « protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac en offrant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international afin de réduire régulièrement et notamment la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac. » Ce traité à caractère obligatoire fournit aux pays des directives et des dispositions en vue de limiter les effets sanitaires et économiques dévastateurs du tabagisme.

Principales mesures de la CCLAT

Voici quelques-unes des principales mesures de lutte antitabac que les Parties se sont engagées à mettre en œuvre :

- Instituer un mécanisme de coordination national pour la lutte antitabac (*Article 5*)
- Empêcher l'industrie du tabac d'intervenir dans l'application de politiques de santé publique (*Article 5.3*)
- Envisager d'augmenter les taxes sur le tabac comme moyen de faire reculer le tabagisme (*Article 6*)
- Protéger les citoyens contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux de travail, les transports publics et les lieux publics intérieurs (*Article 8*)
- Réglementer la composition et les informations à communiquer des produits du tabac (*Articles 9 et 10*)
- Exiger des mises en garde sanitaires de grande dimension et de préférence sous forme d'illustration graphique sur les paquets de cigarettes (*Article 11*)
- Interdire l'utilisation de termes tendancieux et trompeurs tels que « légères » et « douces » sur les produits du tabac (*Article 11*)
- Promouvoir la sensibilisation du public aux questions ayant trait à la lutte antitabac, y compris les effets sur la santé, en utilisant tous les outils de communication disponibles (*Article 12*)
- Adopter une interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac (*Article 13*)



International
Diabetes
Federation

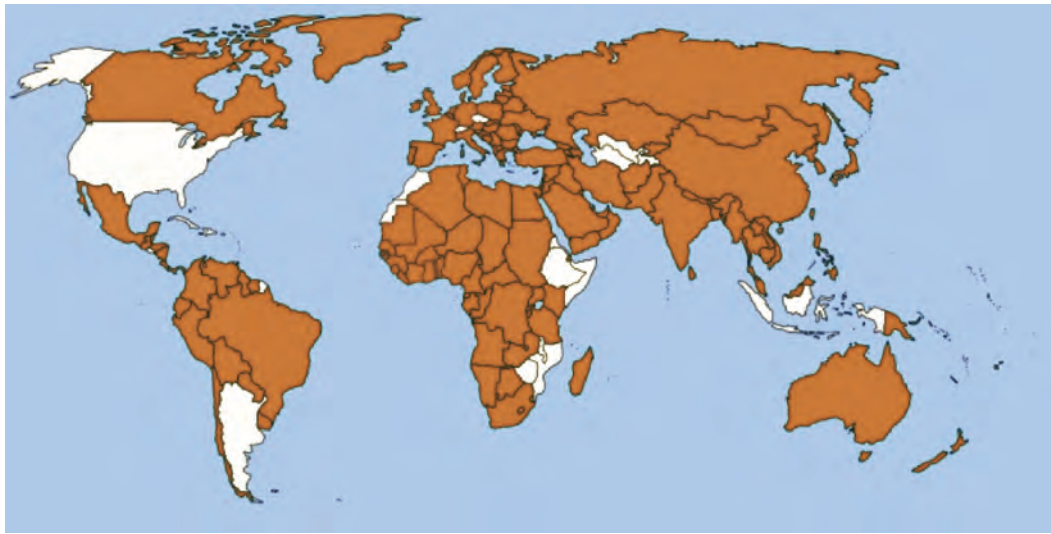


International Union Against
Tuberculosis and Lung Disease
Health solutions for the poor



WORLD HEART
FEDERATION®

- Intégrer un traitement de sevrage tabagique dans les programmes de santé nationaux (*Article 14*)
- Instaurer des mesures spécifiques pour lutter contre la contrebande du tabac, notamment des marquages sur les paquets afin d'identifier le pays de provenance (*Article 15*)
- Soutenir les solutions alternatives économiquement viables à la culture du tabac (*Article 17*)
- Collaborer dans les domaines scientifique, technique et juridique, notamment pour venir en aide aux pays en développement (*Article 22*)
- Encourager les organisations intergouvernementales régionales et internationales ainsi que les institutions financières et de développement à fournir une assistance aux pays en développement à respecter leurs obligations au titre de la CCLAT (*Article 26*)



En mai 2011, 173 parties ont ratifié la CCLAT, soit 87 % de la population mondiale.

Des progrès remarquables

Bon nombre de pays se sont rapidement employés à honorer leurs engagements au titre du traité et ont accomplis des progrès remarquables dans la lutte antitabac.

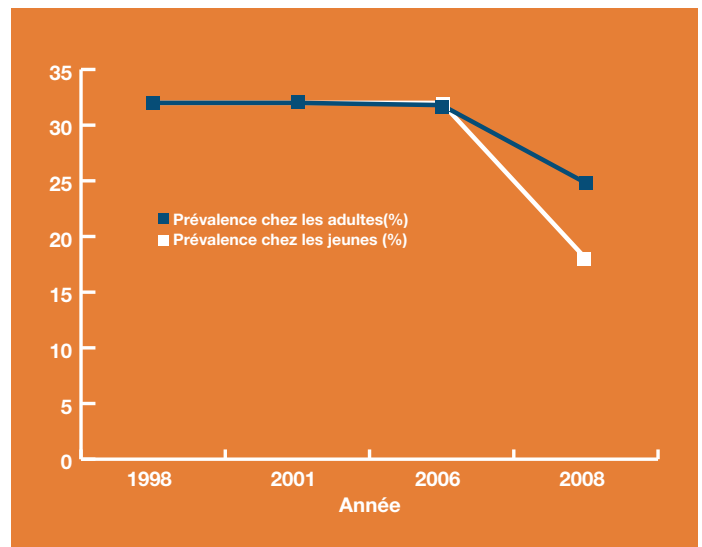
L'Uruguay, exemple par excellence, a brillamment fait baisser la prévalence du tabagisme en mettant en place les éléments clés de la CCLAT.

Depuis septembre 2004, date de ratification de la CCLAT, l'Uruguay :

- est devenu le premier pays d'Amérique à interdire le tabac sur les lieux de travail et autres lieux publics ;
- a augmenté les accises sur le tabac pour atteindre 66 % du prix de détail ;
- a instauré une interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac ;
- a exigé de grandes mises en garde illustrées sur les paquets de cigarettes (80 % de la face avant et du dos du paquet) ;
- a accru la disponibilité des services d'aide à l'arrêt du tabac.

Le résultat s'est traduit par une baisse radicale du tabagisme jamais enregistrée auparavant au sein des juridictions. Entre 2006 et 2008, la prévalence du tabagisme chez les adultes a chuté, passant d'environ 32 % à 24,8 % tandis que la prévalence du tabagisme chez les jeunes est passée de 32 % à 18,6 %.^{1,2,3}

Le tabagisme est le facteur de risque commun aux principaux groupes de maladies non transmissibles (MNT). L'accélération de la mise en œuvre de la CCLAT est une mesure essentielle pour s'attaquer aux MNT et sauver des vies.



Prévalence du tabagisme en Uruguay, 1998-2008

1 Junta Nacional de Drogas. *Encuesta periódica en estudiantes de secundaria.*

2 Junta Nacional de Drogas. *Encuesta de Consumo de Hogares*

3 Centers for Disease Control and Prevention (CDC). *Encuesta Mundial de Tabaquismo en Adultos (GATS), Fact Sheet: Uruguay, CDC-OMS, 2009. Puede consultarse en línea: http://www.cdc.gov/tobacco/global/gats/countries/amr/fact_sheets/uruguay/2009/pdfs/uruguay_2009_sp.pdf.*

